



Charte Education Physique et Sportive

Lycée AMBROISE PARE



L'EPS a pour finalité de former par la pratique physique, sportive, artistique, un citoyen épanoui, cultivé, capable de faire des choix éclairés pour s'engager de façon régulière et autonome dans un mode de vie actif et solidaire. Cinq objectifs :

- Développer sa motricité
- Savoir se préparer et s'entraîner
- Exercer sa responsabilité individuelle et au sein d'un collectif
- Construire durablement sa santé
- Accéder à un patrimoine culturel

Tout cela ne peut se faire sans le respect de certaines règles. Vous les trouverez ci-après ainsi que quelques informations supplémentaires. Nous tenons tout d'abord à rappeler aux élèves et parents que ELYCO est un outil de communication privilégié (notes, devoirs à faire, contenu des cours, observations, oublis de tenues, communication parents-profs...). Vous devez le consulter régulièrement.

1) Assiduité et retards.

- Le portail d'accès au gymnase ferme à la deuxième sonnerie. Au-delà et pour des raisons de sécurité aucun élève ne sera accepté en cours. Il devra se présenter en vie scolaire.
- L'évaluation se faisant sur toute la durée d'une séquence, l'assiduité est une évidence.

2) Règles de respect mutuel, attitude en cours

- Tout le monde ne peut être champion olympique, mais il faut venir en cours avec l'envie de progresser et faire des efforts (dépassement de soi).
- Chercher à acquérir des habitudes de pratique sportive pendant les cours d'EPS mais également en dehors.
- Ne pas oublier qu'il n'y a pas que la note qui compte mais aussi l'appréciation ! (Important pour le dossier Parcoursup)
- Respect des règles de sécurité de l'Activité Physique Sportive ou Artistique (APSA) pratiquée
- En cas de blessure lors d'un cours, prévenir immédiatement l'enseignant qui prendra les mesures nécessaires à une bonne prise en charge.
- Respecter l'organisation du cours, les règles de jeu, le partenaire, l'adversaire, l'arbitre, le matériel, être loyal, tolérant et toujours maître de soi : tout cela fait partie intégrante des apprentissages en EPS. Toute forme de violence est exclue et sanctionnée.

3) Dans les vestiaires

- Le temps pour se changer est de 5 minutes avant l'entrée en cours et de 10 minutes à la fin du cours.
- Un vestiaire fille et un vestiaire garçon sont disponibles.
- Tout acte de dégradation, de violence physique, verbale ou morale à l'intérieur des vestiaires sera sévèrement sanctionné.
- Les professeurs se réservent le droit d'entrer dans les vestiaires après s'être annoncé
- Les professeurs se dégagent de toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans les vestiaires.

4) Tenue d'EPS

- Short, survêtement, tee-shirt et une paire de vraies chaussures de sport (indispensable pour le maintien des chevilles et la pratique en toute sécurité et également prévention des tendinites, périostites, entorses ...). En cas des chaussures inadaptées, l'élève sera refusé.
- Vêtement de pluie si nécessaire pour les cours en extérieur (le cours ne sera pas annulé en cas de pluie),
- Affaires de rechange pour des raisons d'hygiène et douches conseillées en fin de cours,
- Privilégier les gourdes réutilisables aux bouteilles d'eau en plastique, dans un souci d'éco-responsabilité,
- Pas de bijoux (montres, colliers, bracelets, boucles d'oreilles) ni de piercing ; ils devront être enlevés au préalable (éviter les objets de valeur),
- Cheveux attachés, pas de chewing-gum en cours, pas de couvre-chef (sauf conditions climatiques particulières).
- Pendant la séance, les téléphones sont interdits y compris pour les dispensés. Cependant, dans le cadre d'un besoin pour une activité, ils seront acceptés mais confisqués si l'utilisation n'est pas adaptée.

- 5) Dispenses médicales : Elles relèvent uniquement de la compétence d'un médecin et doivent être justifiées par un certificat médical
- Dans tous les cas, l'élève se présente à l'infirmier avec sa dispense avant le début du cours,
 - L'infirmier remplit un billet, l'élève va ensuite à la vie scolaire puis montre sa dispense au professeur d'EPS,
 - La dispense doit préciser sa durée, son caractère total ou partiel (informer le médecin de l'activité pratiquée en cours). On peut travailler le haut du corps si blessure à la cheville ou vice versa... Il est essentiel de maintenir une activité physique !
 - **SEUL le professeur peut décider de la présence ou non de l'élève en cours d'EPS**. En effet, l'élève pourra assumer des rôles sociaux (observateur, arbitre, juge...) et développer ainsi ses compétences au niveau attendues de fin de lycée,
 - Si problème de santé majeur, qui peut influencer la pratique en EPS (ex : asthme, souffle au cœur, problème cardiaque...), en informer rapidement l'enseignant par un mot des parents,
 - Si l'élève n'a pas eu le temps de voir un médecin, une dispense de pratique exceptionnelle sera acceptée ou non par l'infirmier, à condition que les parents écrivent un mot (en précisant la nature de la blessure). Des sanctions seront prises en cas d'abus.
 - Sans mot des parents ou dispense médicale, l'élève participera normalement à la séance d'EPS. Lors des évaluations de fin de cycle seule une dispense établie par un médecin sera acceptée.

6) Évaluations

- La prestation finale a lieu en fin de séquence (planifiée). Néanmoins, il y a possibilité de notes supplémentaires en cours de cycle (écrit, oral, numérique ...). Si absence prévue et justifiée administrativement, en informer l'enseignant au plus tôt pour qu'il puisse anticiper l'évaluation.
- En cas d'absence aux évaluations, une session de rattrapage sera proposée le mercredi après midi (application du règlement intérieur).

⇒ Cas particulier du baccalauréat

- Pour les évaluations Bac de terminale les élèves recevront une convocation officielle. En cas d'absence de l'élève le jour de la distribution des convocations le secrétariat se chargera de l'envoyer par courrier recommandé.
- En terminale la note trimestrielle ne correspond pas à la note de l'épreuve du Bac (les notes du Bac ne doivent pas être communiquées avant juillet. Pour rappel, le contrôle en cours de formation (CCF) a pour but de donner une note certificative officielle en vue de l'obtention du diplôme du baccalauréat.
- En cas d'inaptitude le jour du CCF, l'élève doit fournir au plus tard le jour même un certificat médical sinon cela entraîne un zéro pour l'activité concernée. Les modalités sont signifiées sur les convocations

7) Association Sportive du lycée

- Elle fonctionne le mercredi après-midi (entraînements et compétitions UNSS) mais également certains soirs et/ou sur la pause méridienne
- La pratique peut être uniquement de loisir ou de compétition
- Différentes activités sont proposées (cf. planning sur ELYCO, affiché au gymnase, envoyer sur l'Instagram et le Facebook de l'AS) mais la liste n'est pas exhaustive : nous sommes à l'écoute des souhaits des élèves - la participation à l'AS est un excellent moyen pour bien s'intégrer au lycée et connaître les élèves des autres classes.
- L'AS, par le biais de sa fédération l'UNSS, permet également de passer des diplômes de Jeune Officiel (JO), notamment d'arbitre, qui peuvent par la suite figurer en bonne place sur un CV ou permettre de passer un diplôme fédéral.
- Cotisation de 15 euros + autorisation parentale : règlement par chèque, liquide ou à partir de septembre par EPASS
- Les formulaires d'adhésion sont distribués dans les dossiers d'inscription ou de réinscription et peuvent être récupérées tout au long de l'année auprès des professeurs d'EPS

9) Information complémentaire

Dans certains cours, pour favoriser les apprentissages ou pour faciliter une évaluation la plus objective possible, la vidéo sera utilisée (ex : en acrosport, en step). Les images ne seront pas diffusées mais uniquement utilisées dans le cadre du cours au sein de la classe, ou par l'enseignant.